



Le jeudi 16 octobre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 10 octobre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANTER-CAULLET (à M. Xavier RUYANT), M. Pierre ZIMMERMANN (à M. le Maire), M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Danièle PETIT), Mme Marie-France TAILLEFER (à Mme Pierrette MAILLARD), M. Dominique SERGENT (Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absents excusés : M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N° 14-6-10

#### Intercommunalité

-----  
Lille Métropole Communauté Urbaine

-----  
Commission Locale d'Evaluation des  
Transferts de charges (CLETC)

-----  
Mandat 2014-2020

-----  
Désignation d'un représentant

Rapport de M. le Maire,

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier dernier.

Elle prévoit la transformation automatique de Lille Métropole en Métropole européenne de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par décret. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées actuellement par Lille Métropole et ses communes membres.

Conformément aux dispositions du code général des impôts, il est institué une Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à Lille Métropole.

La commission rendra ses conclusions sous la forme d'un rapport qui sera in fine soumis à l'approbation des conseils municipaux, l'adoption se faisant à la majorité qualifiée.

Les commissaires, au nombre de 179, avec une répartition entre les communes identique à celle du conseil de communauté, sont désignés par les communes membres de Lille Métropole Communauté Urbaine.

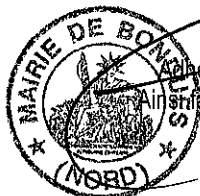
Notre commune dispose d'un siège au sein de la commission d'évaluation de transferts de charges.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission des transferts de charges le délégué élu pour siéger au sein de la communauté urbaine: M. Xavier RUYANT

Présents :	21
Pouvoirs :	5
Nombre de votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

A obtenu : M. Xavier RUYANT : 26 voix

Travaux préparatoires  
CA du 30 septembre 2014  
Commission Générale du 7 octobre 2014



Le Conseil  
A adhéré à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire